FRC 1090

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 13811

RAPPORT

Sur les journalistes complices de la conspiration royale,

PAR BAILLEUL,

AU NOM DE LA COMMISSION SPÉCIALE,

Composée des représentans Talot; Garnier de Saintes, Bellegarde, Roger-Martin, Bailleul.

Séance du 20 fructidor an 5.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Lorsque la France étoit constituée, et que, couverte de gloire, elle marchoit avec calme à une paix générale et au bonheur, lui avoir ravi en un instant tant d'espérances, et l'avoir jetée dans les secousses d'une révolution qui finira bien, nous l'espérons, pour la liberté, mais qui pouvoit avoir des suites si funestes, c'est-

THE NEWBERRY LIBRARY

là un de ces crimes qu'on ne peut caractériser par des expressions.

Sans doute les chefs de l'horrible conjuration que nous sommes occupés à déjouer sont bien atroces, bien coupables; mais il est des hommes dont ils se sont servis, qui, en inspirant la même horreur, laissent dans l'ame un sentiment encore plus pénible s'il est possible. Leur existence accuse la nature : il a fallu avoir le malheur d'en être le témoin pour y croire. Elle compromet l'espèce humaine. En y pensant, l'homme honnête voudroit fuir ses semblables; il voudroit en quelque sorte s'échapper à lui-même : vous entendez que je veux parler des journalistes complices de la conspiration.

Ils sont coupables de trahison envers la patrie ; ils en ont été les instrumens les plus actifs, les plus dangereux. Ils ont constamment été le fléau de la République; ils ont attaqué son existence dans l'ame des Français, dans leur cœur, dans leur pensée.

L'insubordination, le mépris des lois, l'altération de la morale publique, la résurrection des préjugés les plus humilians et les plus contraires à la tranquillité et au bonheur des citoyens; les réputations les mieux méritées, flétries; toutes les actions dénaturées; tout ce qu'il y a de bon, d'utile, de généreux, couvert d'un ridicule atroce, ou du déshonneur; l'amour de la liberté et de l'ordre détruit; les haines, les vengeances, inoculées dans tous les cœurs; une alliance soutenue et manifestée avec les chefs des conjurés siégeans dans le Corps législatif; enfin la dissolution prochaine de l'ordre social : voilà leurs crimes ; voilà les résultats de leurs coupables efforts. Leur audace a été telle dans ces derniers temps, qu'on est aussi certain de ne pas oublier un coupable que de ne pas frapper un innocent.

Cependant, aux preuves qu'ils ont fournies chaque jour contre eux, j'ajouterai le témoignage de l'un des agens royaux (Duverne de Presle), consigné dans sa

déclaration annexée aux registres du Directoire exécutif, le 11 ventôse an 5 (1).

« Vous sentez, dit-il, que nous avons payé » plus d'une brochure, que nous avons donné des » articles à insérer à plus d'un journal, et donné plus » d'une fois de l'argent à des journalistes. »

Des crimes aussi notoires méritent châtiment. Sans doute que, pour assurer l'impunité de leurs auteurs, des factieux, des conjurés, ne viendront plus, d'un ton hypocrite, confondre la faculté de dire loyalement sa pensée avec des entreprises et un système sur lesquels depuis long-temps il est impossible à un homme tant soit peu sensé de se faire illusion.

Des crimes aussi certains méritent châtiment, et un châtiment prompt; mais quel sera-t-il, et qui le prononcera?

Ces questions, d'après les premières mesures que vous avez prises, ne doivent point souffrir de difficulté. Votre position et la nature des choses vous imposent le devoir de purger, avec la rapidité de l'éclair, le sol de la liberté des ennemis déclarés qui l'infestent.

C'est une étrange erreur de croire que c'est maintenant et par de telles mesures que vous êtes sortis de la constitution, et je prie que l'on fasse bien attention à ces réflexions. La constitution, depuis trois mois, est impudemment violée; presque tous les actes des conspirateurs l'attestent; et au moment où nous sommes, après avoir enrôlé tous les royalistes, s'être environnés de compagnons de *Jésus* et du *Soleil*, lisez les déclarations de Duverne de Presle, et ce qui concerne Pichegru; ils alloient en anéantir jusqu'au nom, jusqu'à l'apparence. En déjouant d'aussi horribles complots, en frappant les coupables, et en les frappant par les moyens les plus

(1) Imprimée, page 11 des pièces.

prompts et les plus sûrs, quelle que soit la main qui porte les coups, ce n'est pas la constitution que vous violez, c'est au contraire la constitution que vous reconquérez; et à travers des dangers, des précipices et des brigands qui nous l'avoient arrachée, vous la ressaisissez pour la présenter aux Français, indépendante des mains qui s'en étoient emparées pour la dévorer. Loin que vous l'ayez violée, vous avez rempli le devoir qu'elle vous imposoit; car ce dépôt sacré est remis à la fidélité du Corps législatif, du Directoire exécutif et des citoyens.

Je répéterai sans cesse que nous ne devons reconnoître de principes que ceux qui conservent; qu'avant de parler de principes il faut connoître les faits, et que c'est par les faits qu'il faut se déterminer sur les principes. Or, ici la constitution a été attaquée, violée, anéantie : une vaste conspiration a étendu ses branches sur toute la République; il n'y a de moyens légitimes, de principes raisonnables, que ceux par lesquels on anéantira les conspirateurs, que ceux par lesquels on rétablira la constitution dans toute sa vigueur et sa pureté.

Tout est tranquille autour de vous, parce qu'une force redoutable est sur pied et veille : mais le crime s'agite dans l'ombre; il ose même menacer; il vous écrasera si vous lui laissez ses instrumens. Vous ne devez pas toujours être entourés d'une armée : ne perdez donc pas un instant, frappez le crime, et rendez aux républicains le repos et la sécurité.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an V.